

**LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT
RUE DU CHAUDFOUR ET RUE DES JARDINS**

Le Maire de la Commune d'AYDOILLES

- Vu le Code de la Route notamment ses articles R44 et R 225 ;
- Vu la Loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;
- Vu la demande présentée par l'entreprise INEO RESEAUX NORD EST-Agence Alsace Lorraine représentée par M. Thomas GEORGEL, ZAD CHANTEHEUX-Rue Bernard Palissy - B.P.91 - 54304 LUNEVILLE CEDEX (Meurthe et Moselle), en date du 11 juin 2026 ;

Considérant que des travaux Rue du Chaudfour et rue des Jardins à Aydoilles Vosges, nécessitent une réglementation de la circulation ;

ARRÊTE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace celui du 27 mai 2026 numéro 075/2026.

Article 2 : À partir du 12 juin 2026 jusqu'au 31 juillet 2026, la circulation sera interdite avec déviation progressive du carrefour Rue des Ecoles - Rue du Chaudfour - Rue Dupuy au carrefour Rue du Chaudfour - Rue des Jardins à Aydoilles (Vosges), sauf véhicules de la société et urgences. L'arrêt et le stationnement seront interdits à hauteur des travaux.

Article 2 : La signalisation sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise INEO RESEAUX NORD EST-Agence Alsace Lorraine ZAD CHANTEHEUX-Rue Bernard Palissy - B.P.91 - 54304 LUNEVILLE CEDEX (Meurthe et Moselle),

Article 3 : Conformément à l'article R. 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées et dans la Commune d'Aydoilles.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Bruyères
- Monsieur adjudant-chef de Brigade Territorial Mobile d'Aydoilles
- Monsieur le commandant du SDIS 88
- Monsieur le chef de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Aydoilles
- Entreprise INEO RESEAUX NORD EST à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)
- Aux transports en commun (Transdev et Service des mobilités à la CAE)
- Au Sicovad

À Aydoilles, le 12 juin 2026

Le Maire d'Aydoilles,

Stéphane CHRISMENT

